

RCS : MENDE
Code greffe : 4801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MENDE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 D 00080
Numéro SIREN : 438 587 602
Nom ou dénomination : ADM

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2024 sous le numéro de dépôt 262

« A.D.M. sci »

Société civile immobilière au capital de 1,000 euros

Siège social : Bouvals – 48 310 NOALHAC

RCS de MENDE 438 587 602

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 07 novembre 2023

A 9 heures

LES SOUSSIGNÉS

- Monsieur André MAURY,
- Madame Danielle PAGES épouse MAURY,
- Madame Marie MAURY

Seuls associés de la société « A.D.M. », Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est situé à Bouvals – 48 310 NOALHAC , se sont réunis au siège social de la société.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie MAURY qui rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Nomination de Madame Danielle MAURY au poste de co-gérante

Nomination de Madame Marie MAURY au poste de co-gérante.

1ère RÉOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de Co-gérante de la société, pour une durée illimitée :

- Madame Danielle Thaïs Adrienne Thérèse PAGES épouse MAURY

Née le 12 août 1946 à ST-CHELY D'APCHER (48)

De nationalité française,

Demeurant Bouvals – 48 310 NOALHAC

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Laquelle déclare accepter les fonctions de Co-gérante et n'être soumise à aucun empêchement ou incompatibilité pour l'exercice de leur mandat.

2ème RÉOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de Co-gérante de la société, pour une durée illimitée :

- Madame Marie Thaïs Yvonne MAURY

Née le 4 octobre 1980 à PARIS XII (75)

DP AM m

De nationalité française,

Demeurant 16 place des Vosges – 75004 PARIS

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Laquelle déclare accepter les fonctions de Co-gérante et n'être soumise à aucun empêchement ou incompatibilité pour l'exercice de leur mandat.

3ème RÉSOLUTION

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés.

André MAURY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maury'.

Danielle MAURY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Danielle Maury'.

Marie MAURY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Marie Maury'.